



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Evacuation d'une partie des stocks de cadavres d'animaux des plateformes ATEMAX de Néhou et Saint-Hilaire-du-Harcouët sur l'installation de stockage de déchets de Cuves

Saint-Lô, le 10 septembre 2024

L'usine d'équarrissage de la société ATEMAX située à Saint-Langis-lès-Mortagne (61) connaît depuis début août des dysfonctionnements entraînant une baisse de ses capacités de traitement. Les plateformes de stockage intermédiaire de cette société se sont en conséquence trouvées dans une situation dégradée avec des stocks de cadavres animaux en état de décomposition avancée, en particulier sur les sites de Néhou et Saint-Hilaire-du-Harcouët. Si la collecte des cadavres d'animaux en élevage a pu reprendre un fonctionnement normal et la société ATEMAX a pu rattraper son retard de collecte au cours de la semaine dernière, le retour en fonctionnement normal de l'usine d'équarrissage ne suffit pas à résorber les stocks accumulés. Ce qui génère des nuisances pour les riverains de ces sites.

Devant l'importance et l'urgence sanitaire de la situation, mise en demeure par le préfet de la Manche, la société ATEMAX a sollicité la SAS Les Champs Jouault le 6 septembre 2024, exploitant l'Installation de Stockage de Déchets Non-Dangereux (ISDND) de Cuves, pour enfouir exceptionnellement une partie des stocks de cadavres d'animaux trop dégradés pour être traités normalement par l'usine. La demande porte sur l'enfouissement d'au plus 250 tonnes, dans la limite de 100 tonnes par jour, entre le mercredi 11 septembre et le vendredi 13 septembre, dans le casier en cours d'exploitation. Il convient de noter que cette solution d'enfouissement a été mise en oeuvre sur d'autres sites dans l'Hexagone dans le cadre de cette crise.

L'acceptation exceptionnelle de sous-produits animaux en ISDND est conditionnée à la limitation des quantités enfouies, à une durée d'opération courte (trois jours), à la maîtrise des odeurs pendant le transport et sur le site d'accueil, à l'absence de dispersion de liquide durant le transport et à la maîtrise des risques bactériologiques. Ces conditions sont fixées par un arrêté exceptionnel pris ce jour.

Pour remplir ces conditions sanitaires, un traitement préalable de ces déchets à la chaux éteinte sera effectué sur les plateformes de Néhou et Saint-Hilaire-du-Harcouët avant leur arrivée sur le site de Cuves. Le retour d'expérience des opérations de chaulage effectuées la semaine dernière dans le Calvados montre une réduction significative des odeurs, très peu perceptibles pendant le transport et faibles lors de l'opération d'enfouissement. Cette opération permet également de diminuer significativement la part liquide de ces déchets et de garantir l'absence de dispersion bactériologique. Un contrôle de l'étanchéité des bennes sera réalisé au départ et à l'arrivée.

L'ISDND de Cuves a démontré sa capacité à minimiser les risques liés à la dispersion bactériologique et olfactive de ces déchets. Les sous-produits animaux seront enfouis dans une fosse préparée à cet effet au sein du casier en cours d'exploitation. À l'issue des opérations de réception, une couverture de déchets non dangereux sera immédiatement mise en place avec une hauteur d'au minimum 1,5 mètre. L'installation est en capacité de récupérer des liquides générés par le stockage des déchets, nommés lixiviats, ce qui permet d'éviter la pollution des sols et des eaux souterraines.

La SAS Les Champs Jouault a prévu l'installation de deux brumisateurs automatiques à grande portée de produit à la fois inhibiteur des odeurs cadavériques et à la fois d'odeur masquante.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

**Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de la concertation publique**

Un dispositif d'effarouchement sonore des oiseaux lors des opérations d'enfouissement sera mis en oeuvre.

Les diverses opérations exposées ci-dessus doivent garantir la maîtrise des risques et des nuisances lors de cette campagne exceptionnelle de réception en urgence de déchets et sous-produits animaux résultant du plan de délestage national de l'usine d'équarrissage de la société ATEMAX.

Contact:

DREAL Normandie

<presse.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr>

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle
Tél : 02 32 76 53 18
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex